

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL,
TENUE LE 13 MAI 2025, À 19H00, AU 286 RUE DE LA FALAISE, CENTRE DES
LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents :Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Monsieur Dany Tremblay, conseiller.
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Johanne Savard conseillère en visio-conférence via Zoom

Assiste également à la réunion :

M, Steeve Arbour, directeur général et greffier-trésorier par intérim,
agissant comme secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1.

RESOLUTION ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2025-05-123

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption de la séance ordinaire du 8 avril 2025;
 - 3.2. Adoption de la séance extraordinaire du 16 avril 2025;
- 4. Correspondances**
 - 4.1. Demande d'aide financière Chœur Les gens de mon pays;
 - 4.2. Invitation du Réseau BIBLIO de la Côte-Nord / Prix reconnaissance des bibliothèques;
- 5. Rapport des comités**
 - 5.1. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2025;
 - 5.2. Dépôt de la liste des permis émis en avril 2025;
- 6. Présentation des comptes**
 - 6.1. Comptes à payer au 30 avril 2025;
- 7. Dépenses et engagements de crédits**
 - 7.1. Vente pour défaut de paiements de taxes -Autorisation;
 - 7.2. Lignage de rues;
 - 7.3. Entériner le déboisement section loisirs;
 - 7.4. Démantèlement des grillages du terrain de baseball;
 - 7.5. Refaire le trottoir à l'intersection Rue des Pionniers /Montagnais;
Retiré
 - 7.6. Taxe évènementielle / Festival des oiseaux migrants;
 - 7.7. Option aménagement / Paiement Destination Tadoussac Phase II;

- 7.8. Dépôt du rapport des contrats comportant une dépense de 2 000\$ dont la dépense totale dépasse 25 000\$ avec un même contractant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;
 - 7.9. Adhésion à l'Unité régionale Loisir & Sport Côte-Nord et AGA 2025;
 - 7.10. Entériner le contrat à un évaluateur du lot 4 343 636 ;
 - 7.11. Paiement des honoraires de l'architecte / Carrefour de vie ;
 - 7.12. Système d'alarme incendie/ Centre des loisirs ;
- 8. Adoption des règlements**
 - 9. Avis de motion**
 - 10. Projets de règlements**
 - 11. Divers**
 - 11.1. Festival de la Chanson / Kiosques alimentaires ;
 - 11.2. P.I.I.A. 22, Rue des Forgerons Nord ;
 - 11.3. P.I.I.A. 10, Rue Bellevue ;
 - 11.4. P.I.I.A. 19, Rue du Plateau ;
 - 11.5. P.I.I.A. 148, Rue du Parc;
 - 11.6. Entériner l'embauche d'une coordonnatrice au développement socio-économique, tourisme et culture ;
 - 11.7. Embauche d'une adjointe administrative / Ressources humaines ;
 - 11.8. Embauche à l'entretien ménager en remplacement de Monsieur Jean Lagacé ;
 - 11.9. Dépôt de l'horaire de vacances des employés municipaux
 - 11.10. Embauche au poste de responsable de la circulation au quai ;
 - 11.11. Autorisation signataire du bail entre le Carrefour Maritime et le ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faunes et Parcs;
 - 12. Affaires nouvelles**
 - 12.1 ClicSécur Autorisation directeur général par intérim;
 - 13. Périodes de questions**
 - 14. Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, et ce, en laissant ouvertes les affaires nouvelles.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

RESOLUTION 2025-05-124 **CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025,

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

Monsieur Richard Therrien, maire, informe le conseil que l'article 164.1 alinéa 6 du Code Municipal du Québec se lit comme suit :

« La participation à distance d'un membre du conseil est permise seulement si le membre participe à la séance à partir d'un lieu situé au Québec ou une province limitrophe. »

Par conséquent, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 avril 2025 ne peut être adopté puisque que la présence de Madame Johanne Savard, conseillère, s'est fait par visio-conférence via Zoom à partir de la France et les membres présents ne représentaient par le quorum nécessaire à la tenue de cette séance.

Il est convenu de tenir cette séance extraordinaire à une date ultérieure.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CHŒUR LES GENS DE MON PAYS

**RESOLUTION
2025-05-125**

CONSIDÉRANT QUE le Chœur Les gens de mon pays ont adressé, le 31 mars 2025, une demande d'aide financière pour les concerts de mai 2025 et ce, à titre de commandite ;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 100,00\$ à titre de commandite au Chœur les gens de mon pays pour la tenue des concerts de mai 2025.

INVITATION DU RESEAU BIBLIO DE LA COTE-NORD / PRIX RECONNAISSANCE DES BIBLIOTHEQUES

**RESOLUTION
2025-05-126**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de la Côte-Nord nous a transmis une invitation dans le cadre de la 4 ième Édition des Prix reconnaissance des Bibliothèque qui se tiendra le à Sept-Îles, le 6 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Tadoussac est finaliste dans la catégorie Accueil ;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil délègue Madame Johanne Hovington, responsable de la bibliothèque, et Madame Johanne Savard, représentante de la Municipalité, pour assister à l'assemblée générale annuelle du réseau BIBLIO de la Côte-Nord ainsi qu'au Gala de la 4 ième édition des Prix reconnaissance des bibliothèques qui se tiendra le 6 juin 2025 à Sept-Îles ;

QUE les frais de déplacement et de séjour soient défrayés par la Municipalité.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 29 avril 2025.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN AVRIL 2025

Dépôt du rapport des permis émis en avril 2025.

COMPTES À PAYER – AVRIL 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 376 934.06\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 30 avril 2025 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Jane Chambers Évans;

**RESOLUTION
2025-05-127**

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES / AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu aux Escoumins, jeudi, le 12 juin 2025 à 10 heures ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article du Code Municipal, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil ;

**RESOLUTION
2025-05-128**

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise Madame Émy Gauthier lors de la vente pour défaut de paiement des taxes dues, à enchérir, pour au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac, jusqu'au montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalités et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

LIGNAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QUE l'on doit procéder au marquage de la ligne centrale jaune sur une longueur de 7 300 mètres dans les rues suivantes :

Rue des Forgerons Nord, Rue des Forgerons, Rue des Pionniers jusqu'au secteur des Dunes, de l'intersection Rue Bord-de-l'Eau / Rue des Pionniers jusqu'au quai ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**RESOLUTION
2025-05-129**

QUE le Conseil autorise la Compagnie Peinture sur pavage WML.de procéder au marquage de 7 300 mètres de ligne centrale jaune dans les rues de la Municipalité du Village de Tadoussac et ce, pour un montant de 10 014,32\$ taxes incluses tel que soumis dans sa soumission datée du 24 avril 2025.

ENTÉRINER LE DÉBOISEMENT DU SECTEUR DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au déboisement du terrain des Loisirs le long de la ligne électrique à la suite de l'ébranchement de la ligne par Hydro-Québec afin d'améliorer la qualité et la propreté dudit terrain ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroi le déboisement par broyeur sur pelle du terrain des Loisirs par le plus bas soumissionnaire la Compagnie Transcie (1990) Inc. au montant de 1 678,64\$ taxes incluses.

**RESOLUTION
2025-05-130**

DÉMANTÈLEMENT DES GRILLAGES DU TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE le terrain de baseball n'est plus utilisé ;

CONSDÉRANT les dangers reliés aux grillages actuellement en place ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil demande aux employés des services extérieurs de procéder au démantèlement des grillages au terrain de baseball.

**RESOLUTION
2025-05-131**

TAXE ÉVÈNEMENTIELLE / FESTIVAL DES OISEAUX MIGRATEURS,

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER**

QUE le Conseil autorise le versement de 3 250\$ au Festival des oiseaux migrateurs dans le cadre de la taxe évènementielle 2025.

OPTION AMÉNAGEMENT / PAIEMENT DESTINATION TADOUSSAC PHASE II

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER**

**RESOLUTION
2025-05-132**

QUE le Conseil autorise le paiement d'une somme de 3 519,96\$ taxes incluses à la Compagnie Option aménagement Inc. dans le cadre du projet de Destination Tadoussac Phase II.

DÉPÔT DU RAPPORT DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 2 000\$ DONT LA DÉPENSE TOTALE DÉPASSE 25 000\$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT AU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

**RESOLUTION
2025-05-133**

Dépôt du rapport des contrats comportant une dépense de 2 000\$ dont la dépense totale dépasse 25 000\$ avec un même contractant au 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR & SPORT CÔTE-NORD ET AGA 2025

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale Loisir & Sport Côte-Nord est l'organisme régional de soutien en loisir et sport de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle se tiendra en format virtuel, mercredi le 11 juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme versera une somme 7 000\$ pour l'achat des modules de jeux ainsi que des équipements sportifs pour prêts afin de créer une Centrale d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés au montant de 18 000\$;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

RESOLUTION 2025-05-134 **QUE** le Conseil adhère à l'Unité régionale Loisir & Sport Côte-Nord représentant une somme de 267,88\$ annuellement soit 175\$ de base et un montant de 0.12\$ per capita par habitant d'un montant de 92.88\$ soit un total de 267,88\$.

QUE le Conseil délègue Madame Kathy Barnes, responsable des loisirs, culture a assisté à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en format visuel, Zoom, mercredi le 11 juin prochain.

ENTÉRINER LE CONTRAT À UN ÉVALUATEUR POUR ÉVALUATION DU LOT 4 343 636

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir le lot 4 343 636 aux fins d'installer une conduite d'égout directionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend connaître le plus exactement la valeur du marché actuel ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité entérine l'octroie un contrat à Côté Mercier, évaluateur, afin d'obtenir la valeur marchande aux fins d'acquisition du lot 4 343 636 dont les honoraires s'élèvent à la somme de 2 925\$ taxes non incluses.

PAIEMENT DES HONORAIRES DE L'ARCHITECTE / CARREFOUR DE VIE

RESOLUTION 2025-05-135 **IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement des honoraires de l'architecte Atelier D, architecte & design Laflamme, au montant de 10 922,62\$ taxes incluses pour la révision des plans de la bibliothèque municipales pour retourner en soumission et ce, dans le cadre du projet Carrefour de Vie.

SYSTÈME D'ALARME INCENDIE / CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'un système d'alarme incendie pour la sécurité des utilisateurs et des locataires du Centre des Loisirs (CPE, Maison des jeunes, aînés);

CONSIDÉRANT QU'aucune compagnie ne détient la licence, ni l'autorisation pour faire les mises à jour, réparer les codes d'erreur et avoir accès aux informations du panneau du système d'alarme;

RESOLUTION 2025-05-136 **CONSIDÉRANT QUE** le Centre des Loisirs est le seul bâtiment municipal (autre que l'usine d'eau) qui n'est pas relié avec la centrale 911 en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le Centre des Loisirs est utilisé par de nombreux utilisateurs et que des locaux y sont loués par plusieurs organismes et/ou particuliers;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**RESOLUTION
2025-05-137**

QUE le conseil autorise la compagnie Secuor tous les documents nécessaires afin qu'ils puissent procéder à la remise en marche du système d'alarme actuel, en assumer les frais de 4 234.70 \$ taxes incluses ;

QUE le Conseil autorise Secuor à remplacer les détecteurs défectueux advenant que ceux-ci le soient au coût de 1 504.28 \$ taxes incluses;

QUE le Conseil autorise la compagnie Secuor à procéder à l'installation du communicateur cellulaire pour relier le Centre des Loisirs à la centrale 911 et en assumer les frais de 973.63 \$ taxes incluses;

QUE le Conseil autorise le paiement mensuel de 87.35 \$ par mois pour relier le système à la centrale 911;

FESTIVAL DE LA CHANSON / KIOSQUES ALIMENTAIRES

ATTENDU QUE la direction du Festival de la Chanson a demandé la possibilité d'avoir des kiosques de vente de nourritures lors de leur festival et de leurs événements ;

ATTENDU QU'à la demande du Conseil, la direction du développement a interrogé les commerçants œuvrant dans le domaine de la vente de nourriture et que celui-ci s'est avéré positif pour ceux-ci majoritairement ;

ATTENDU QUE le Conseil est désireux de pouvoir répondre aux attentes des organisateurs ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil acquiesce à la demande du Festival de la Chanson afin de permettre la vente de nourriture, attendu toutefois que les organisateurs devront répondre aux exigences suivantes :

- Des kiosques de nourritures sont permis sur le site du Festival dans le jardin près de l'église pour les activités qui se tiendront du 12 au 15 juin 2025;
- Le heures d'ouverture du ou des kiosques sont permis à compter de 22 heures durant les activités uniquement;
- Un permis au cout de 250\$ par kiosque sera à défrayer avant la tenue des activités par le commerçant qui exercera la tenue du kiosque de nourritures et seul les commerçants locaux qui détiennent des permis de restauration en vigueur pourront s'en prévaloir, ledit permis sera valide pour la période du 12 au 15 juin 2025 ;
- Le permis devra être demandé directement à la municipalité par le commerçant local que le Festival aura retenu et confirmé à la municipalité.

**RESOLUTION
2025-05-138**

P.I.I.A. 22, RUE DES FORGERONS NORD

Madame Johanne Savard, conseillère, divulgue son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 22, Rue des Forgerons souhaite rénover la galerie latérale et arrière, en utilisant les mêmes matériaux et la même couleur afin de déplacer la partie large du côté vers l'arrière ;

CONSIDÉRANT QUE les plans de construction et détails des matériaux qui seront utilisés pour la rénovation ont été fournis ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(3 pour, 2 contre)**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 22, Rue des Forgerons de rénover la galerie latérale et arrière afin de déplacer la partie large du côté vers l'arrière et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

P.I.I.A.10, RUE BELLEVUE

RESOLUTION 2025-05-139 Monsieur Richard Therrien et Monsieur Guy Therrien divulguent leurs intérêts et s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 10, Rue Bellevue souhaite implanter une pergola de 24' X14' pour abriter un spa et un foyer extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE les plans de construction et détails des matériaux qui seront utilisés pour la rénovation ont été fournis ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 10, Rue Bellevue d'implanter une pergola de 24' X14' pour abriter un spa et un foyer extérieur et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

QU'elle soit en harmonie avec la toiture de la maison.

P.I.I.A. 19. RUE DU PLATEAU

RESOLUTION 2025-05-140 **CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 19, Rue du Plateau souhaite implanter un abri à bois de 10'x 17'x 8'contigüe au garage avec le même type de matériaux que le garage ainsi qu'un toit au-dessus d'une partie de la galerie extérieure avec le même type de matériaux que le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni les plans et les dimensions tel que demandé ainsi que les matériaux et les couleurs qui seront utilisés ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 19 Rue du Plateau aux fins d'implanter un abri à bois de 10'x17'x8'contigüe au garage avec le même type de matériaux que le garage ainsi qu'un toit au-dessus d'une partie de la galerie

extérieure avec le même type de matériaux que le bâtiment principal et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

P.I.I.A. 148, RUE DU PARC

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 148, Rue du Parc souhaite remplacer par du bois la galerie en béton et réutiliser les garde-corps de fer forgé en les installant à la hauteur des normes de sécurité ;

**RESOLUTION
2025-05-141**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE Le Conseil autorise les propriétaires du 148, Rue du Parc à remplacer par du bois la galerie en béton et réutiliser les garde-corps de fer forgé en les installant à la hauteur des normes de sécurité et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE AU DÉVELOPPEMENT
SOCIO-ÉCONOMIQUE, TOURISME ET CULTURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil entérine l'embauche à compter du 1 mai 2025. Madame Lara Darquey comme coordonnatrice au développement socio-économique, tourisme et culture.

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE / RESSOURCES HUMAINES

**RESOLUTION
2025-05-142**

Madame Stéphanie Tremblay, conseillère et Madame Mireille Pineault, conseillère, divulguent leurs intérêts et s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'engagement de Madame Amélie Pineault, au poste d'adjointe administrative et ressources humaines, et que les conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective de travail.

EMBAUCHE EMPLOYÉ À TEMPS PARTIEL À L'ENTRETIEN MÉNAGER

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'engagement de Madame Carole Caron, ex-employé, deux jours semaines soient les lundis et les mardis en remplacement de Monsieur Jean Lagacé et ce, à l'entretien ménager que les conditions de travail sont ceux prévues à la convention collective de travail en vigueur.

DÉPÔT DE L'HORAIRE DE VACANCES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RESOLUTION 2025-05-143 Dépôt de la cédule de vacances des employés municipaux.

EMBAUCHE AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA CIRCULATION AU QUA

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'engagement de Madame Chantale St-Hilaire, au poste de responsable de la circulation du quai, et que les conditions de travail sont ceux prévues à la convention collective de travail en vigueur.

RESOLUTION 2025-05-144 **AUTORISATION SIGNATAIRE DU BAIL ENTRE LE CARREFOUR MARITIME ET LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatique, Faune et Parcs a demandé, cette année à toutes les marinas dont le bail sur le domaine hydrique de l'État avait plus de vingt (20) ans de renouveler leur bail pour une durée de vingt-cinq (25) ans;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires riverains avant de signer le bail et que lot 6 071 203 propriété de la Municipalité du Village de Tadoussac est considéré comme un lot riverain pour les fins des présentes;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

RESOLUTION 2025-05-145 **QUE** le Conseil consente à ce que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, accorde un bail pour la location d'une parcelle de lot du domaine hydrique de l'État situé sur le lit du plan d'eau en face de ma propriété et devant servir au maintien de la Marina de Tadoussac;

QUE Monsieur Steeve Arbour, directeur général par intérim, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac le consentement du propriétaire du lot riverain adjacent au domaine hydrique de l'État du bail de la location de la Marina de Tadoussac devant servir au maintien de la Marina de Tadoussac;

CLICSÉQR AUTORISATION DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

RESOLUTION 2025-05-146 **QUE** Monsieur Steeve Arbour, directeur général par intérim (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et sont nécessaire pour l'inscription à clicSÉQR.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 15 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

RESOLUTION La période de questions s'est terminée à 20 h 32.
2025-05-147

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 20 h 32.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 9 personnes en présentiel et 4 en visio-conférence via Zoom.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Steeve Arbour, directeur-générale par intérim certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

RESOLUTION
2025-05-148

Steeve Arbour, directeur-général par intérim

Richard Therrien, maire

RESOLUTION
2025-05-149

